

Pantin, le 17 janvier 2024

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour évoquer les emplois, dans un contexte global mouvant, pour ne pas parler de mercato agité, qui appelle de notre part différentes réflexions.

Ce CSAL, qui se tient suite au boycott de la séance initialement prévue le 9 janvier dernier, constitue ainsi pour nous un moyen d'évoquer avec vous plusieurs problématiques.

Derrière les chiffres positifs annoncés dans les médias par la Direction Générale, et une création nette de 9 emplois dans notre Direction, se cache une réalité globale bien plus nuancée.

Depuis la création de la DGFIP en 2008 ce sont près de 36 000 emplois qui ont été supprimés. Nous sommes passés de 130 000 en 2008 à 94 000 en 2023. Nous ne partageons pas l'enthousiasme de la Direction Générale qui se satisfait de n'avoir en 2024 que 200 nouvelles suppressions nettes de postes, et met en avant le solde positif de 148 Équivalents Temps Plein. Nous tenons à rappeler que ce solde positif est le résultat de transferts d'emplois (+348) liés aux transferts de missions jusque là en charge d'autres ministères et directions (Écologie, des Douanes et des taxes d'urbanisme).

→ Pour Solidaires Finances Publiques, déshabiller d'autres directions pour rhabiller la DGFIP n'est pas la solution !

Nous avons par ailleurs appris le départ de notre Directeur Général vendredi dernier, appelé à d'autres fonctions.

Ce CSAL n'étant pas le lieu pour réaliser son hagiographie, nous tenons malgré tout à rappeler qu'au delà des évolutions métier, et des fortes restructurations subies par les réseaux locaux, la DGFIP fait toujours face à des problématiques de fond qui perdurent plus que jamais, comme le démontrent les résultats du dernier observatoire interne des ministères économiques et financiers .

Parmi celles-ci, demeurent les mêmes interrogations sur l'évolution des missions, et l'équilibre à trouver entre les différents volets du contrôle fiscal (Budgétaire, Répressif et Dissuasif), interrogations sur les moyens matériels d'exercice des missions, sur le niveau de rémunération, les 5 points d'indice du mois de janvier ne résolvant pas les problématiques liées à l'inflation, interrogations sur les moyens matériels et juridiques d'accomplissements des missions.

Plus localement, à l'occasion du CSAL de ce jour, nous évoquerons ces 9 nouveaux emplois annoncés pour la DNEF.

Vous envisagez de répartir les 8 nouveaux postes de A et le poste d'A+ de la façon suivante :

- Création d'une BNI patrimoniale, composée d'un inspecteur principal et de 5 enquêteurs ;
- Renfort d'un rédacteur à la cellule juridique L16B des divisions 4 et 5 ;
- Renfort d'un enquêteur à la BNI 6 ;
- Renfort d'un inspecteur à la B3I.

Sur le fond, même si nous déplorons que l'évolution globale des emplois ne soit pas à la hauteur des réels besoins de la DGFIP et se fasse au détriment d'autres ministères, ces propositions répondent à des enjeux locaux et ne peuvent donc être rejetées.

Pour autant, d'autres questions se posent et ne sont pas négligeables :

- Créer une brigade risque d'entraîner une charge de travail supplémentaire pour les services de Direction, que ce soit au niveau du visa des dossiers, ou au niveau des services transverses, pour l'installation des nouvelles recrues : qu'en sera-t-il du renforcement des équipes de direction, ou de la prise en compte de cette charge de travail ?
- Les locaux de Romainville, selon des plans présentés, ne prévoient pas d'espace pour une brigade supplémentaire et l'espace par agent se trouve déjà réduit comparé à nos locaux actuels. Où seront installés ces 9 nouvelles recrues ?

- Les locaux de Pantin, que nous ne devrions pas quitter avant 2025, sont déjà très chargés. Si celle-ci devait prendre ses quartiers avant le déménagement, où se situerait la nouvelle BNI? Dans la lignée des constatations déjà effectuées lors de l'installation de la BIR4, appuyées par l'avis des acteurs de prévention, nous nous interrogeons sur la prise en compte des risques psycho-sociaux ? Va-t-on vers un usage contraint du télétravail ?

- Comment se feront les recrutements ? La DNEF ayant déjà plusieurs postes non pourvus, n'y a-t-il pas un risque de voir un service en sous-effectif, voir fantôme, apparaître au TAGERFIP ? Auquel cas le renforcement annoncé des moyens de la lutte contre la fraude ne pourrait pas fournir les résultats attendus.

D'autres points seront évoqués aujourd'hui, des transferts, ainsi que des transformations d'emplois, qui apparaissent comme des suppressions de postes de contrôleurs (notamment en BNEPF et à la BLF), les créations de postes ciblant des postes d'inspecteurs.

Or, si nous saluons les efforts de formation effectués par la DNEF, la rotation importante des effectifs de certains services nous semble poser des problématiques qui peuvent impacter le travail de ces services.

Une réflexion sur l'accueil des nouveaux arrivants nous semble toujours nécessaire, ainsi qu'une réflexion sur le taux de rotation de certains services, qui peut poser question.

Sans nous opposer aux créations de postes annoncées, que nous saluons, nous espérons que vous tiendrez compte de nos remarques, qui se veulent constructives, afin que toutes celles et ceux qui travaillent dans notre Direction au quotidien le fassent dans de bonnes conditions.